

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2015**

OBJET

04 – BUDGET COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2015

N° 2015-03-04

NOMENCLATURE : 7/1/2

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....24

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget de la commune est voté au niveau du chapitre.

Le budget primitif 2015 prend également en compte le résultat de l'exercice 2014 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2015 du budget commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....8 575 766 €
Section d'investissement.....6 041 008,35 €
Dont restes à réaliser en dépenses.....836 795.75 €

Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE04-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 Abstentions décide :

- DE VOTER le budget primitif 2015 du budget commune.

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE04-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015